Image not found or type unknown

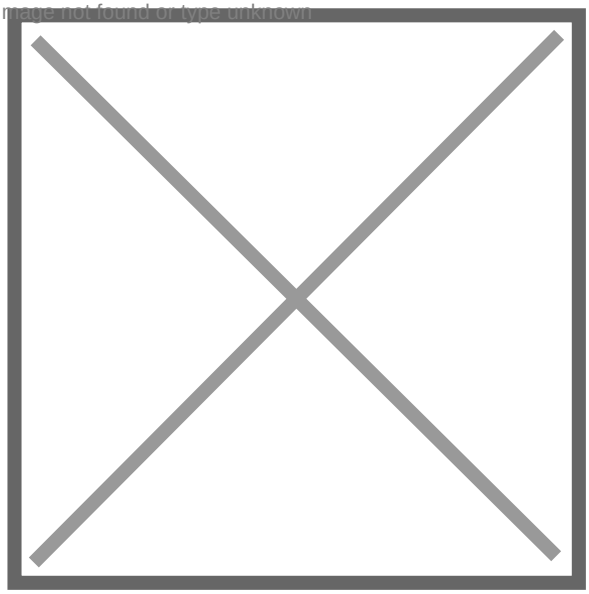

Versement d'une récompense

Par **kiki**, le **04/08/2011** à **14:39**

Bonjour,

Je vous résume la situation.

Je vis avec mon ami depuis 2001, nous ne sommes ni mariés, ni pacsés, ni déclarés en concubinage.

J’ai acheté, en mai 2002, sur saisie, à mon nom, la maison dans laquelle nous vivons depuis.

J’ai fait un emprunt, toujours à mon nom, de 67 000 euros (42 000 euros pour la maison + 15 000 euros pour divers travaux de rénovation) que je rembourse tous les mois et ce jusqu’en juillet 2020.

Mon ami me verse tous les mois 500 euros pour participation aux dépenses quotidiennes.

Aujourd’hui, ma maison à une valeur de 300 000 euros (estimation Notaire).

J’aimerais connaître à quelle somme ou pourcentage s’élèverait la récompense due à mon ami si je vendais ma maison demain ou à ses filles (les relations étant très moyennes) si mon ami venait à disparaître ?

Egalement la somme ou le pourcentage si je vendais ma maison dans 10 ans.

Je vous remercie par avance de votre aide.

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **14:44**

Il n'existe aucun système de récompense en dehors du mariage sous le régime de la communauté.
La maison est à vous à 100%, vous ne devez rien à personne.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés